

PARITÉ HOMMES-FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : PIERRES D'ACHOPPEMENT, ENJEUX POLITIQUES. QUELS DÉFIS POUR LA RD CONGO AU 21^e SIÈCLE ?

Introduction

**Apollinaire SAM
SIMANTOTO,**
Docteur (PhD) en
sociologie, Chercheur
associé au Laboratoire
interdisciplinaire en
études culturelles
(CNRS UMR
7069-LinCS) à
l'Université de
Strasbourg (France).
sam_apol@yahoo.fr

Il est si difficile de parler de la parité sans dénouer en amont le nœud gordien constitué par l'ensemble des facteurs qui engendrent les inégalités entre les sexes. Si l'argument le plus couramment évoqué pour disqualifier et délégitimer les femmes est de présumer leur incompétence et faiblesse supposée « innée », s'interroge-t-on souvent sur les capacités des hommes ? Si l'égalité assure l'accès de tous les citoyens aux mêmes opportunités et droits dans le respect de leurs spécificités, la parité hommes-femmes est définie par un indicateur chiffré, dicté par la Loi, pour mesurer qu'ils se représentent à égalité dans toutes les institutions.

Nés dans la deuxième moitié du siècle dernier, les mouvements des femmes, les associations militantes et les ONG qui portent à bras-le-corps la défense des droits des femmes à travers la planète font de la question de l'égalité des droits et des inégalités de genre leur cheval de bataille. De nos jours, les discriminations et inégalités sexistes sont devenues un thème qui ne cesse de mobiliser moult réflexions, études, débats et manifestations parmi les défenseurs de la condition féminine. Certes, en dépit de toutes les résistances observées parmi les hommes, la marche des femmes vers l'égalité connaît de vraies avancées obtenues grâce aux actions et revendications portées par les défenseurs de la cause des femmes. Parmi les obstacles, il y a les stéréotypes sexistes qui sont bien réels et incrustés dans les comportements, tant individuels que collectifs, détectables dans les actes quotidiens. Marquant les actes et les comportements, ils s'exportent dans bon nombre d'idées reçues encore prégnantes dans la société. Car, lorsqu'on parle des femmes, l'imaginaire collectif fait souvent apparaître l'image présumée d'un sexe faible. Mais peut-on

réellement penser l'épineuse question de la parité hommes-femmes sans résoudre en amont l'équation de l'égalité des citoyens ? Si la parité hommes-femmes passe par l'égalité, il est difficile d'atteindre celle-là sans décliner celle-ci. Elles ne sont pas des ritournelles à répéter à longueur de journée à qui veut les entendre ; il faut les accompagner avec des actes concrets, dans la vie des hommes et des femmes, au fil des jours.

Dans le contexte d'aujourd'hui, où les droits et libertés des personnes sont mis à rude épreuve, ce ne sont ni les décrets ni les ordonnances ou déclarations politiques qui changeront la situation. Tout dépend de la manière dont ils sont réellement traduits dans les faits. L'égalité doit se vivre au quotidien sur le terrain d'échanges interpersonnels et se construire par l'éducation des jeunes, filles et garçons, depuis la prime enfance. L'éducation à l'égalité passe par la famille, l'école, le milieu professionnel, les Églises et l'ensemble de structures de l'État. Pour ce faire, il faut non seulement démasquer, traquer et casser tous les stéréotypes associés au genre¹, mais aussi revisiter, en amont, les lieux mémoriels où les inégalités, les idées reçues et les discriminations fondées sur le sexe, s'érigent, se cachent et se cristallisent, car elles ne sont pas le fait du hasard, ni le produit inné de la nature. Les inégalités liées à l'appartenance sexuelle sont la résultante d'une construction sociale ; elles se manifestent dans les rapports de pouvoir et de domination d'un sexe sur l'autre. Mais, puisque c'est la société qui les érige, les entretient et les transmet à travers l'histoire, c'est là que doit se jouer un combat inouï contre l'ordre établi par la hiérarchie des sexes. Combattre, avec acharnement, l'ignorance engendrée par les préjugés permettra de changer la nature des représentations sociales de l'image de l'homme et de la femme dans un contexte culturel et géographique donné.

1. Doit-on légiférer pour imposer la parité hommes-femmes à coup de force et de sanctions en RD Congo ?

L'ascension et la visibilité des femmes dans la sphère publique sont liées à l'évolution générale de la représentation des femmes et du travail féminin dans la société congolaise. Elles trouvent leur point d'appui dans le droit civil, la Constitution et le Code de la Famille qui, tout en accordant aux hommes et aux femmes le droit de travailler, insistent sur le principe de l'égalité des sexes et la reconnaissance juridique du travail de tous les citoyens. Théoriquement, il s'agit avant tout pour l'État congolais de trouver et de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre la persistance des inégalités en vue de promouvoir la parité et d'assurer l'égalité du traitement entre hommes et femmes. Quelques facteurs peuvent expliquer cette évolution : la transformation des mentalités sur les femmes, le combat des associations féminines et des ONG de défense de la cause des

1 On pourra lire avec intérêt Pauline GROSJEAN, *Patriarcatisme. En finir avec les inégalités femmes-hommes*, Paris, Seuil, 2021.

femmes, le travail de l'État en matière de la promotion et de la protection des droits humains, etc.

À des degrés divers, partout dans le monde, chaque État s'efforce de faire de la condition des femmes une cause planétaire. C'est dans ce cadre que, pour lutter contre les disparités de plus en plus grandes entre les sexes, l'État congolais veut promouvoir la parité hommes-femmes dans tous les domaines de la vie nationale. De la sorte, la question liée à la condition féminine s'insère dans un processus évolutif très mouvant qui tient au contexte social et politique. Comme principe constitutionnel, la parité se mesure par des chiffres traduits en pourcentages. Elle veut que les femmes et les hommes soient représentés à part égale dans les institutions étatiques. Indicateur au service de l'égalité des sexes, la parité est censée assurer l'accès des uns et des autres aux mêmes droits, aux mêmes traitements et opportunités lorsqu'ils sont appelés à opérer des choix et à travailler. L'objectif est qu'aucun sexe ne soit, ni désavantagé, ni privilégié au détriment de l'autre.

Même si elles souffrent énormément dans leur traduction effective dans des faits, l'égalité des sexes et la parité hommes-femmes en politique sont un principe garanti par la Loi. L'article 14 de la Constitution promulguée le 18 février 2006, modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de ladite Constitution stipule : « La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en œuvre progressive de la parité homme-femme dans lesdites institutions ». Théoriquement, la Loi assure à tous les Congolais une égalité des droits et des chances dans tout ce qu'ils font. Les bonnes intentions ne suffisent pas ; il faut allier l'acte à la parole. Le fossé est grand, mais un pas est tout de même franchi.

Dans son énoncé, le texte sur lequel se fonde cette égalité est bien beau et louable. Cependant les faits vécus au quotidien contredisent cette dernière car, lorsqu'on regarde de près la vie des hommes et des femmes qui animent les institutions de la RD Congo, les écarts sont réels du point de vue du genre des personnes. Les disparités se vivent en matière d'éducation ou d'instruction, de formation, de représentation en politique, d'accès au travail et au salaire. À travail égal, salaire égal. Mais alors comment comprendre que les hommes et les femmes ne reçoivent pas les mêmes traitements lorsqu'ils occupent les mêmes fonctions et accomplissent les mêmes tâches ?

En RD Congo, comme dans beaucoup de pays d'Afrique ou du monde, les hommes, et ce au détriment des femmes, détiennent à eux seuls la part du lion dans la distribution des avantages que procurent l'exercice du pouvoir, le travail et la production économique. Face à la surreprésentation et à la préséance masculine dans les instances de direction, il convient de mettre en place des actions susceptibles de briser le plafond de verre qui empêche bon nombre de femmes d'accéder à certaines fonctions à

responsabilité. Décrétée par la Loi, la parité de genre est vue et comprise comme une manière d'assurer non seulement l'équité mais l'égalité de tous les acteurs sociaux à travers une mesure ou un indicateur chiffré ; elle est traduite par des quotas qui sont théoriquement imposés. Bien au-delà de la rhétorique politicienne, qui a l'habitude de berner les esprits, la parité n'est pas une simple promesse liée à la surenchère électorale ; elle est une exigence démocratique pensée pour assurer un juste équilibre dans les rapports de force entre hommes et femmes. À partir du moment où cet équilibre considère à part égale ce qui est donné aux hommes et aux femmes dans tel ou tel domaine d'activités, la parité se mesure alors en termes de représentativité et d'accès équitable de tous au marché du travail, aux instances de prise de décisions et de responsabilités à tous les niveaux.

2. Égalité de genre et parité hommes-femmes : un long chemin à parcourir...

Égalité de genre et parité hommes-femmes se construisent au quotidien. Des freins et obstacles jonchent le chemin. D'emblée, il faut préciser que le seul fait d'être homme ou femme ne confère pas une compétence quelconque. Quand on pense la parité et les quotas, il n'est pas question de privilégier le genre des personnes comme un critère de sélection ou de mérite, encore moins d'éligibilité dans l'attribution des charges. En d'autres termes, on ne peut pas privilégier les hommes au motif qu'ils sont hommes, car ils peuvent être moins bons que les femmes. En changeant la manière de se représenter ce qu'est un métier d'homme ou celui de femme, on considérera les personnes non selon leur appartenance sexuelle mais selon leurs compétences ou aptitudes propres qui seules compteront. Si les femmes veulent être représentées à tous les échelons de responsabilité, elles doivent avant tout exister en tant que telles, au sens fort du mot. Cela veut dire qu'elles s'affirment véritablement, qu'elles soient visibles et réellement présentes en aussi grand nombre possible au sein des institutions, là où on aurait besoin d'elles. Cette présence se mesure par la conjugaison des compétences qui les valorisent. Pour que la Loi impose des quotas dans la représentativité professionnelle et salariale des femmes, celles-ci doivent s'affirmer à tous les niveaux de la société, ce qui permettrait de faire sauter le verrou qui empêche leur ascension sociale. Dans la société d'aujourd'hui, on veut voir des femmes médecins, juristes, économistes, informaticiennes, entrepreneures, ingénieures, astrophysiciennes, ajusteurs-monteurs, cheffes de chantiers, mécaniciennes, journalistes, architectes, conductrices de travaux, philosophes, sociologues, anthropologues, théologiennes, chimistes, physiciennes, géologues, comptables, pilotes de l'air, etc. C'est cette visibilité réelle, liée au mérite et à la compétence dans tous les pans de la société qui aidera à combattre les jugements de valeur négatifs à l'encontre des femmes.

L'organisation sexuelle du travail fige les hommes et les femmes dans des images préétablies, les enferme dans des rôles et des identités stéréotypés. Elle leur assigne des tâches prédéfinies et des fonctions spécifiques qui leur sont difficiles d'interchanger ou d'inverser. Cela s'explique par le fait qu'ils ne font que ce qui est commandé par leur appartenance sexuelle. Dans ces conditions, les tâches réservées aux hommes et celles des femmes ne sont pas substituables, car le travail sexué est déterminé à l'avance. Sa répartition est liée au principe de la séparation même qui régit la société, à savoir la volonté de se définir comme hommes et femmes, et de créer deux univers antagoniques : le masculin et le féminin. Au regard de cette représentation binaire d'un monde sexué, les tâches masculines et/ou féminines, sans s'opposer, se complètent pour autant pour la survie de la communauté. Autant il existe des travaux journaliers conjugués au masculin et au féminin, autant il existe des jeux et des danses propres à chaque sexe, identifiables, non substituables. « Ce que la biologie a inscrit dans notre nature d'êtres humains ne se laisse pas si facilement gommer »². Sans chercher à assimiler les femmes aux hommes tout en niant leurs spécificités et altérité, cette séparation étanche, opérée dès le bas-âge dont garçons et filles héritent, les classifie, les hiérarchise et les marque durablement. La conviction d'être une fille ou un garçon, construite définitivement par la socialisation différenciée leur colle une série d'attributs subjectifs se rapportant à leur sexe.

L'apprentissage de la féminité et de la masculinité construit l'identité sexué dans un environnement socioculturel

La séparation entre le masculin et le féminin, dictée par la différence des sexes et chargée de signification sociale, est acceptée et incorporée dans les comportements quotidiens des individus. Elle est manifeste car la hiérarchisation opère en même temps la séparation entre le masculin et le féminin. Cela concerne aussi bien les tabous que les interdits. En effet, dans toutes les ethnies du Congo, les femmes sont soumises à plusieurs interdits, notamment les tabous alimentaires. Il est des aliments qui sont exclusivement réservés aux femmes et d'autres réservés aux hommes. Au sein de certains espaces culturels, par exemple, les femmes ne mangent pas de viande de serpent, de crocodile, de rat, de tortue, de civette, etc. À leur tour, les hommes ne consomment pas certaines espèces de poissons, de champignons et de crustacés réservés aux femmes. Mais, d'après tout ce qui se raconte dans la tradition orale, si les hommes se sont accaparés la consommation de certains gibiers interdits aux femmes, c'est surtout parce que ces viandes étaient des plus délicieuses.

2 Anselm GRÜN et Linda JAROSCH, *La Féminité dans tous ses états* [traduit de l'allemand par Charles Chauvin], Paris², Médiaspaul, 2006, p. 7.

En ce sens, pour en faire une nourriture interdite aux femmes, les hommes ont mobilisé des arguments qui leur ont permis d'inventer diverses fables et mythes pour justifier l'origine divine de la panoplie des lois entourant ces tabous et interdits alimentaires. Il en est de même pour les totems. La violation de ceux-ci, me semble-t-il, pouvait être cause d'avortements prématurés et de malchance pour les femmes enceintes. Dans d'autres cas, la stérilité et l'impuissance sexuelle frappaient les hommes récalcitrants. Or, en milieu traditionnel, l'impuissance et la stérilité étant perçues comme un mal, et par conséquent une source de malédiction, il était tout à fait normal qu'une contrainte prohibitive s'accompagne de sanctions. En contrepartie, le respect inconditionnel des interdits et coutumes ancestrales inventés et interprétés par les hommes était une norme à observer de peur de subir la colère des dieux. Autant de lieux où les déterminants sociaux sont souvent sollicités pour consolider le processus de construction de la différence des sexes et de rapports de force dans la société³. C'est parce que la communauté a mis en place un ensemble de caractéristiques se rapportant à l'homme, appelées « masculinité » et à la femme, dites « féminité », que les hommes et les femmes se disent différents dans ce qu'ils sont et font.

La perception sociale de l'image de l'homme et de la femme, ainsi que de tout ce qui se rapporte à leur appartenance sexuelle, est un facteur variable qui se construit socialement et culturellement. Cela permet aussi de bien comprendre pourquoi, en 1949, la philosophe Simone de Beauvoir avait écrit : « On ne naît pas femme, on le devient »⁴. En effet, le masculin et le féminin sont des abstractions qui n'existent nulle part à l'état naturel. Ils sont le produit de la culture et de l'histoire, d'autant plus que leur contenu est le résultat d'un réaménagement social permanent, et non une donnée de la nature introuvable par ailleurs, mais relève de la perception sociale d'un sexe masculin dit fort, et d'un sexe féminin qualifié de faible. C'est donc une inscription assimilée dans l'irréel, une construction pure et simple de l'esprit, acceptée par les hommes et les femmes tant elle reste partagée par les sujets actifs ou les acteurs sociaux. S'il n'y a pas encore d'égalité de genre, c'est parce que les hommes ne veulent pas céder aux femmes un bout de parcelle ou de leur territoire d'influence. Comment faut-il le comprendre ?

Certes, si la différence biologique n'est pas une incarnation de la faiblesse pour la femme, elle est moins une attestation de la force pour l'homme. Mais dans la mesure où la suprématie d'un genre sur l'autre n'est pas prédéterminée par la nature, consubstantielle et coexistentielle à celle-ci, on peut comprendre que ce sont les hommes eux-mêmes qui disent et se

3 On peut lire avec intérêt Françoise HÉRITIER (dir.), *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier/Universcience, 2010.

4 Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

mettent dans la tête que les femmes sont faibles. Si chaque individu grandit dans un environnement familial et culturel donné, celui-ci lui assure un apprentissage qui lui donne la connaissance du monde dans lequel il vit. Au cours de son développement, lorsque sa personnalité et son identité sexuée se structurent, cet apprentissage permet au jeune d'assimiler non seulement les normes et les coutumes que la société lui inculque, mais aussi de s'approprier le corps même des jugements de valeur souvent fondés sur les stéréotypes, le dénigrement et la mise en cause de la capacité ou de l'aptitude des femmes à faire des choses qu'on croit "réservées" aux hommes. Avec le temps, le jeune garçon apprend progressivement à faire siens les codes, les références, les valeurs, les croyances, les représentations et comportements masculins, et la fille assimile tout ce qui concerne l'univers féminin. Dès le bas âge, l'un et l'autre ainsi construits, s'identifient instinctivement au groupe de pairs à l'intérieur duquel ils se situent et y reçoivent une éducation différenciée, intentionnellement orientée selon le sexe que porte leur corps.

La construction de l'identité sexuée « ne dépend néanmoins pas uniquement de l'image que le sujet se construit de lui-même, mais aussi de celle que l'autre lui renvoie, ainsi que de celle que l'adolescent pense que l'autre a de lui [...]. L'identité sexuée se structure ainsi à travers le regard que les autres portent sur ce corps et le jugement qui, selon ce qu'en croit le sujet, accompagne ce regard »⁵. Dans une certaine mesure, si l'entourage familial, en particulier, et l'environnement social, en général, ont mis dans la tête de l'adolescent qu'il est « supérieur » à sa sœur ou à toutes les jeunes filles de son âge, il portera sur lui, comme gravée dans sa mémoire, cette vision naturaliste et cette image destructrice comme un motif d'orgueil. Cela peut, de manière inconsciente et irréfléchie, se traduire en instrument d'affirmation allant jusqu'à faire naître et attiser en lui la hantise de la domination sur les personnes de l'autre sexe. Autant dire ici que les déterminants biologique et social sont des catalyseurs qui participent au mécanisme de la construction de la masculinité et de la féminité.

On le voit, même si toutes les pratiques sociales sont variables selon les sociétés et la temporalité qui les conditionnent, les facteurs déterministes constituent des lieux ou des noyaux durs où résiste et perdure le monopole du pouvoir et de la domination masculine. Cette variabilité des comportements, écrit l'anthropologue Maurice Godelier, « explique que devenir homme ou femme ne va pas toujours de soi mais nécessite éducation, dressage, apprentissage et intériorisation de son rôle sexué, processus souvent codifiés par un certain nombre de rites de passage »⁶. L'importance du facteur culturel est très significative dans la

5 Alain BRACONNIER, « Construction de la sexualité : la sexualité des adolescents », in Françoise HÉRITIER (dir.), *Op. cit.*, pp. 115-116.

6 Maurice GODELIER, *La Production des grands hommes : pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 1982, cité par Michèle FERRAND, *Féminin, masculin*, Paris, La Découverte, 2001, p. 6.

structuration de l'agir et de la production de sens de toutes les pratiques sociales qui sont assimilées ou incorporées par les hommes et les femmes. De la sorte, « c'est la fonction principale de la socialisation que d'inculquer à l'enfant et de lui faire "incorporer" comme naturelles, les qualités socialement associées à son sexe anatomique et construites en fonction de la société où il va vivre »⁷. Tout cela reste fondamentalement révélateur dans la mesure où « les principes masculin et féminin étant rigoureusement séparés, il est normal qu'une société africaine bien organisée se fonde sur la répartition sexuelle des tâches »⁸.

La répartition sexuelle du travail quotidien dans les sociétés marquées par les traditions ancestrales

À titre d'illustration, je peux représenter la manière dont les tâches quotidiennes sont définies, déterminées et conjuguées au masculin et au féminin. Au-delà de cela, il faut voir et comprendre une mentalité populaire qui induit le fondement d'une tradition séculaire laissant apparaître l'image de l'homme fort qui exerce des activités rudes, propres à la masculinité, et celle de la femme faible qui accomplit des tâches simples, fluides et molles se rapportant à la féminité. Les hommes s'occupent des activités intermittentes, ponctuelles et durables, caractérisant la virilité ou la puissance : chasse, art de la guerre, commerce, conduite des affaires publiques, protection de la famille, architecture, construction, production des biens et services. Aux femmes reviennent les tâches domestiques quotidiennes, caractéristiques de la faiblesse ou de l'impuissance : ramassage et transport du bois, poterie, recherche d'eau à la source, cueillette, cuisine, vannage, lessive, tissage, entretien de la maison, soins des enfants, etc.

Longtemps utilisée en politique et en religion, l'image de l'homme fort et de la femme faible est allée jusqu'à influencer sur la conception et l'attribution instinctive des tâches quotidiennes à l'un et/ou à l'autre. En même temps, elle participe fondamentalement de la construction collective des vieux poncifs mentaux qui affectent indéniablement la société et les individus quel que soit leur niveau d'éducation, de foi et leurs croyances. Rien de surprenant et d'étonnant car, comme le souligne la sociologue sénégalaise Fatou Sow, « la construction de l'homme "fort" et de la femme "faible" est présente dans de très nombreuses idéologies. La famille africaine apprend au garçon à diriger et à prendre des décisions, les filles à se soumettre et à exécuter »⁹. Intimement liée à la structure ou à l'organisation sexuelle du travail, la gestion des tâches quotidiennes par les hommes et les

7 Michèle FERRAND, *Op. cit.*, p. 6.

8 SÉLECTION DU READER'S DIGEST, *Afrique, continent méconnu*, Paris, Sélection du Reader's Digest, 1979, p. 158.

9 Fatou SOW, « Repenser le développement en Afrique : et si les femmes comptaient ! », in Martine AUBRY (sous la coordination de), *Agir pour le Sud, maintenant ! Pour une autre approche des relations Nord-Sud*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2005, p. 221.

femmes fait apparaître le fait qu'au sein de la société, presque tous les rapports hommes-femmes sont asymétriques et inégalitaires. Même si, dans l'accomplissement des tâches quotidiennes, les femmes font plus que les hommes, en réalisant même le gros du travail et beaucoup plus que ce que la société réserve aux hommes, elles occupent pourtant des fonctions subalternes.

Du reste, le regard fait de compassion, de condescendance et de tendresse que la société des hommes porte sur les femmes supposées faibles et qu'il faut toujours protéger avec sollicitude, fait qu'elles sont toujours considérées comme des êtres subordonnés aux hommes. C'est pourquoi toutes les luttes engagées aujourd'hui dans le sens de l'émancipation, de l'égalité et de la libération des femmes trouvent leur origine dans ces rapports sociaux inégalitaires et souvent discriminatoires entre ce qui se rapporte au genre masculin et au genre féminin. Ce sont ces rapports qu'il faut chercher à corriger et à rééquilibrer afin de réduire progressivement les grandes disparités dans le traitement réservé aux hommes et aux femmes. En outre, au sein de la société, les rapports interpersonnels et inter-sexes dépendent beaucoup du volume du travail accompli ou du capital matériel des individus. Ce capital social détermine ou mesure le statut social de quelqu'un, car plus il possède, plus il est bien considéré dans la société. Dans la même proportion, moins il possède, moins il est considéré. Le genre assigne ainsi, non seulement un rôle social déterminant, mais aussi un statut qui, du reste, clive de manière hermétique et définitive.

Tout en circonscrivant l'étendue des tâches à accomplir, l'appartenance sexuelle confère et enferme les êtres humains dans une identité naturelle immuable¹⁰. Situé de par son appartenance sexuelle, un individu ne peut assumer que des fonctions qui incombent à son genre. La société traditionnelle est perpétuée aujourd'hui par le biais de l'histoire à travers les pratiques et les comportements qui constituent une sorte d'héritage communautaire. La société reproduit une organisation liée à une certaine représentation du monde de manière automatique et presque inconsciemment basée sur « le sexe des métiers »¹¹. Ceux-ci étant masculins et féminins, les hommes ne peuvent pas se prêter aux travaux réservés aux femmes et inversement. En revanche, puisque la configuration politique de l'espace, l'environnement, le langage et l'organisation sociale sont sexués, ils modifient profondément les comportements des hommes et des femmes en y apportant des transformations au niveau de leurs pratiques et habitudes. Toutes les sociétés marquées par le patriarcat ont fonctionné de cette manière durant des siècles. C'est une observation qu'on

10 Cf. Maurice OLENDER, *Race sans histoire*, Paris, Seuil, 2009.

11 L'Institut national (français) de la statistique et des études économiques (INSEE), cité par le journal *L'Étudiant*. Édition en ligne [disponible sur] : <http://www.letudiant.fr/metiers/des-filles-qui-font-des-metiers-d-hommes-12864.html>, Consulté le 22 octobre 2012.

peut faire encore, surtout en milieu rural où les attributs du féminin et du masculin sont des marqueurs d'identité visibles observés dans le champ politique et religieux.

Qu'elle ait caractérisé la condition des femmes dans les sociétés rurales, voire celle des femmes citadines d'aujourd'hui, l'image des femmes en général est étroitement liée à la procréation : elles sont définies avant tout comme épouses et mères au foyer. Cette perception imprègne incontestablement les mentalités du fait qu'elle a traversé plusieurs époques et siècles. De la sorte, les rapports hommes-femmes, aussi bien construits dans les sociétés traditionnelles que dans celles d'aujourd'hui sont solidement ancrés dans une tradition caractérisée par la prégnance du binôme féminité/fécondité, féminité/sphère privée, féminité/économie domestique. Autrement dit, ce que les femmes récusent tant aujourd'hui, c'est le fait qu'elles sont toujours perçues comme épouses/mères et que, pour jouer ce rôle, elles n'ont besoin d'aucune qualification particulière. Or, si leur seule profession était la maternité permettant de perpétuer l'espèce, le rôle des femmes se réduirait à la reproduction, à l'éducation des enfants et à la gestion domestique.

L'une des conséquences directes d'une telle vision réductrice et stéréotypée est que le travail des femmes consiste avant tout à gérer le foyer et à rechercher la nourriture pour l'entretien et la subsistance familiale. Sans doute, cette image étriquée de la femme marque durablement les personnes depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Mais comment, une fois responsables politiques ou autres décideurs, ces mêmes individus, tributaires d'un modèle d'éducation sexiste reçue, seront-ils capables d'édicter des lois justes, supposées promouvoir l'égalité de genre et la parité hommes-femmes ? Il me semble que de ce déterminisme, l'association procréation/nourriture crée un dialogue permanent entre l'homme et la femme, entre la femme et la communauté en vue d'une recherche d'équilibre et d'harmonie sociale. Ainsi, sans être récusé, ce dialogue mettait non seulement la fécondité et l'entretien domestique au cœur de la fonction féminine, mais plaçait aussi la maternité au centre de tous les rapports pour sauvegarder l'équilibre social. On remarquera ici que la division sexuelle du travail se vit aussi selon les classes d'âges et les générations : les jeunes filles et les jeunes garçons n'exécutent pas les mêmes travaux. À l'intérieur de chaque classe ou génération, les membres se différencient les uns des autres. De la même manière, ils se disent différents des membres d'autres classes et générations.

3. La répartition sociale du travail hiérarchise les sexes, renforce la différence et engendre les inégalités de genre

Puisqu'elle est liée aussi à l'âge, la division du travail « s'opère à l'intérieur de la division sexuelle : les enfants apprennent progressivement leur métier d'adulte, en accompagnant dès leur plus jeune âge le parent de même sexe dans ses activités ; les filles, leur mère ; les garçons, leur père. Dans les premières années, le rôle du grand-père vis-à-vis du petit-fils est très important. Plus tard, l'enfant suit son père et apprend de lui son métier d'adulte »¹². La société (re)produit et entretient la division sexuelle du travail ; elle attribue un sexe à chaque métier. Puisque l'homme – au sens générique – est le produit de la culture et que celle-ci « réintroduit des hiérarchies d'âge, de sexe, de caste qui structurent des sociétés d'inégalité »¹³, on comprend que « c'est là que peuvent se creuser des différenciations fondées sur des stéréotypes des groupes : les valeurs supposées viriles pour les garçons, comme les valeurs supposées féminines pour les filles »¹⁴.

En considérant le rôle des femmes sous leur seul rapport à la maternité et à l'entretien du foyer, on a renforcé davantage et perpétué la conception selon laquelle les jeunes filles sont destinées aux travaux de ménage, à l'entretien général du foyer et à la gestion de l'économie domestique qu'elles assurent aux côtés de leurs mères. À l'inverse et ce, au détriment des filles, les garçons peuvent facilement aller à l'école ou accéder à des fonctions politiques. Cette situation, loin d'être heureuse pour les femmes, a fait que leur condition sociale ne nécessitait pas forcément l'acquisition d'un savoir quelconque ni des connaissances professionnelles particulières qui les obligeraient à passer par l'école ou à suivre une certaine instruction.

À vrai dire, les disparités en matière d'accès à l'éducation engendrent l'augmentation du taux d'analphabétisme parmi les jeunes filles ; ce qui favorise les maternités précoces et l'abandon de l'école. Le manque de confiance en elles-mêmes chez les jeunes filles et femmes, la sous-estimation de leurs propres capacités entraînent le bridage de leurs ambitions et le sentiment d'infériorité du sexe féminin face au sexe masculin. Cette tendance peut s'observer parmi les filles vis-à-vis des garçons ou des hommes. Elle justifie et participe de l'économie discriminatoire qui, à tort ou à raison, peut considérer le garçon comme quelqu'un d'utile et placer la fille dans l'ordre d'inutilité dans la société. La propension à accorder de l'importance au garçon se remarque, par exemple, lorsque certains parents démunis sont appelés à opérer un choix difficile pour la scolarité de leurs enfants. En face d'un enfant à scolariser, le choix des parents peut porter

12 SÉLECTION DU READER'S DIGEST, *Op. cit.*, p. 159.

13 Fatou SOW, *Op. cit.*, p. 222.

14 Jean-Louis AUDUC, « L'éducation entre garçons et filles se construit en marchant sur les deux jambes », in *Travail, genre et sociétés*, n° 31 (avril 2014), pp. 175-182.

à privilégier la plupart du temps les garçons au détriment de leurs sœurs. Ces parents justifient leur choix par des arguments tirés des faits réels du passé montrant que des filles ont souvent décroché ou abandonné le chemin de l'école lorsqu'elles sont tombées enceintes pendant leur parcours scolaire. Ce choix inconscient et injuste n'est pas anodin pourtant. Si la déscolarisation des filles renforce les inégalités, le choix avantageant les garçons est l'effet récurrent qui résulte et se nourrit du système culturel global de représentation de genre dans les rapports hommes-femmes.

Sans le vouloir à dessein ni l'exprimer explicitement, le maintien des filles et/ou des femmes dans l'état de subordination qui les dévalue socialement ne relève pas d'un calcul individuel, aveugle, arbitraire, hasardeux et irrationnel. Cet acte délibéré s'inscrit dans l'inconscient collectif arrimé au cœur d'un système archaïque dominant dont la pérénité perpétue des stéréotypes mentaux et des comportements liés à ce que Françoise Héritier appelle « *la valence différentielle des sexes* ». Par cette expression, l'anthropologue française entend la « plus grande valeur accordée socialement à ce qui est censé caractériser le genre masculin et, parallèlement, par un escamotage de la valeur de ce qui est censé caractériser le genre féminin et même par son dénigrement systématique »¹⁵. Qu'on le veuille ou pas, cette manière d'indexer ou d'accorder plus de valeur à tout ce qui se rapporte au masculin porte, au fond, un jugement de valeur basé sur le dénigrement et l'autodénigrement des filles et des femmes. Renforçant l'idée que seuls les garçons sont une valeur ajoutée dans la société, et par ce fait, capables d'étudier, de travailler et de progresser dans ce qu'ils font ; elle justifie ainsi le statut de l'homme dominant. Cela n'est que la conséquence du privilège masculin attribué par l'histoire, car on considère le garçon comme celui qui réussit, qui est plus important, plus doué et performant que sa sœur.

Repérer l'origine des injustices et cerner les lieux ou les angles morts qui entretiennent les obstacles invisibles

Parler de causes des discriminations et de l'origine des inégalités de genre, c'est aller au plus profond d'un modèle de représentation des rapports de genre pour déconstruire l'ensemble du système sur lequel s'agrippent les fils cachés qui reproduisent la hiérarchie des sexes. Peu importe la nature des discours politiques ou d'arguments religieux et culturels évoqués si souvent,

le fond de la question, c'est que l'idée même de l'égalité homme/femme n'est pas acceptée au fond du cœur de milliards d'individus dans le monde et pas seulement par des États, des groupes de pensée et des gouvernants, parce que cette égalité accorderait aux femmes le statut d'individu libre, et donc de personne, ce qui leur est fondamentalement dénié. En tant

15 Françoise HÉRITIER (dir.), *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier/Universcience, 2010, pp. 47-48.

qu'êtres humains, quelles que soient notre époque et notre société, nous sommes mus par des représentations extrêmement prégnantes, transmises de génération en génération, provenant de nos lointains ancêtres, et qui fonctionnent toutes seules, sans qu'il soit nécessaire de les mobiliser de façon consciente à chacun de nos actes, à chacune de nos pensées¹⁶.

En effet, Françoise Héritier explique bien lorsqu'elle écrit encore que :

si des femmes, dans des pays où elles ont acquis des droits de quasi-égalité, ressentent la discrimination morale et doutent parfois elles-mêmes de leur légitimité, de leur droit intrinsèque à être à la place qu'elles occupent, comme le montrent des études menées auprès de femmes "arrivées", c'est aussi parce que, inconsciemment et malgré leur statut objectif, elles partagent depuis leur naissance et leur éducation enfantine le sentiment que seuls les hommes sont, authentiquement et de droit naturel, les maîtres du monde. Ce sont ces représentations archaïques qu'il convient de faire changer, mais qu'il est si difficile et si long de mouvoir. Il ne s'agit donc pas de blocages culturels à proprement parler ou alors il s'agit bien d'une culture partagée par l'humanité tout entière¹⁷.

Ces causes profondes constituent une sorte d'angles morts qu'on ne détecte pas souvent lorsqu'on cherche à analyser et à comprendre la marche de l'histoire des relations et des rapports sociaux de sexe dans la société.

En nourrissant ainsi le sentiment entre l'utile et l'inutile, hommes et femmes perpétuent implicitement un système de représentation du rapport de force entre sexes. Ils reproduisent mécaniquement le fait qu'il y aurait un sexe toujours fort, dominant et un sexe faible à protéger. Dans cette logique, le plus fort accomplit des tâches nobles et viriles tandis que le sexe faible, lui, se contente de rôles moins importants ou de seconde zone. De la sorte, le sexe dont l'attribut est la faiblesse est incapable de faire les études, de se mesurer à l'homme et d'accomplir des tâches masculines. À l'époque du monopartisme dans l'ex-Zaïre, les femmes ont accédé à des postes ministériels comme les Affaires sociales, Famille, Handicapés, [...] mais le statut social du plus grand nombre de Congolaises n'évolue guère¹⁸.

En dépit du fait que les portes de l'école, de l'université, de la politique, du monde des affaires, de la direction d'églises, (etc.), leur ont été ouvertes, les femmes sont, cependant, discriminées et continuent à souffrir de leur sous-représentation dans les sphères importantes où se prennent les grandes décisions. Compte tenu de cette situation qui n'évolue pas beaucoup, on devrait renforcer les initiatives qui travaillent réellement à la promotion des femmes et à l'égalité de traitement lié au genre. Comme l'ont une fois souligné les évêques catholiques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), « la véritable promotion de la femme exige

16 F. HÉRITIER, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 187.

17 Françoise HÉRITIER, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, pp. 187-188.

18 Cf. Philippe LEYMARIE et Thierry PERRET, *Les 100 clés de l'Afrique*, Paris, Hachette Littératures/RFI, 2004, p. 216.

un changement profond de mentalité chez l'homme : une attitude et un comportement empreints davantage de dignité et de respect à l'égard de la femme »¹⁹. Il s'agit pour la communauté nationale d'œuvrer pour un réel changement des mentalités. Cela passe par l'enseignement, l'instruction des filles, la formation des femmes aux métiers qui ont une réelle valeur ajoutée, etc. Et face à la compétition, on peut donner aux femmes une visibilité positive, celle qui est liée à la compétence pour assumer des responsabilités. Cette visibilité est différente du simple jeu de figuration ou de substitution, qui demanderait simplement qu'au nom de la parité, elles soient là pour boucher les trous laissés par les hommes.

La religieuse congolaise Césarine Masiala souligne que :

toute instance politique, sociale, religieuse qui voudrait aider la femme africaine devrait tenir compte de ce double effort à fournir : lier à la fois les valeurs traditionnelles de la femme africaine (latentes et persistantes encore aujourd'hui) à la nécessité de l'aider à participer valablement au devenir de la société africaine en intégrant toutes les instances de décision : politique, économique, sociale, culturelle, religieuse [...]. Même si le chemin est long, le terme n'est cependant pas inaccessible. Car, si la femme a connu un retard pour intégrer valablement les structures décisionnelles dans bien des pays africains, sa conscience aujourd'hui s'est réveillée²⁰.

Pour lire positivement les divers enjeux liés à la question de l'autonomie et de la libération des femmes tant dans la sphère privée que dans la gestion de la Cité, on peut prendre en compte les pierres d'achoppement du passé, les avancées et les progrès réalisés aujourd'hui afin d'envisager des évolutions favorables dans le futur. Celles-ci sont liées aux mutations successives que connaît la figure des femmes en RD Congo. De la sorte, la condition féminine peut se démarquer substantiellement et durablement de cette double mission traditionnelle qui lui est encore très contraignante et figée, à savoir la maternité et l'entretien du foyer. C'est pourquoi, pour dessiner une autre image des femmes dans une société congolaise qui se veut égalitaire, il serait bon de considérer la dimension des rapports basés sur la mixité professionnelle. Sans être arbitrairement attribuée aux hommes et aux femmes, elle tiendrait compte de leurs compétences et capacités. Comme on ne saura plus le nier, même si les femmes sont moins représentées dans les institutions étatiques, il n'est plus de doute que les hommes ne sont plus « seuls là où les décisions se prennent »²¹.

19 CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU ZAÏRE, *Le chrétien et le développement de la nation*, Exhortation pastorale, Kinshasa, 17 septembre 1988, n° 116.

20 Césarine MASIALA, "Qui sauvera la femme africaine ?", in *Renaitre* 3 (2003), p. 12.

21 Janine MOSSUZ-LAVAU, *Guerre des sexes : stop !*, Paris, Flammarion, 2009, p. 73.

Redéfinir la perception des sexes à partir d'un critère objectif : la compétence et le mérite des personnes

La division sexuelle du travail n'existant plus, tous les métiers et professions sont asexués. On assiste à la mixité professionnelle qui brouille et déplace les frontières des activités humaines autrefois définies au masculin et féminin. Par l'expression « mixité professionnelle », je sous-entends l'indifférenciation professionnelle par l'inversion du genre, c'est-à-dire le fait que l'accomplissement des tâches, des fonctions ou des rôles dans le monde professionnel ne relève plus des rapports dissymétriques construits de manière arbitraire mais se base essentiellement sur l'exercice indifférencié des fonctions ou des rôles. Dans le monde professionnel, ceux-ci sont dictés par la compétence. Autrement dit, ce n'est plus le genre des personnes qui commande et détermine leur accession à une fonction ou à une profession, mais le mérite et la compétence. Car, si elles sont compétentes et qualifiées, pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas exercer des métiers anciennement connotés masculins et les hommes réciproquement²² ?

Dans le contexte d'une société mondialisée, confrontée à la performance, la compétition et la concurrence accrue, l'attribution des charges ne se fonde plus sur des critères déterministes et subjectifs comme l'origine sociale, ethnique, l'appartenance sexuelle, (etc.), mais sur l'acquisition du savoir et du capital social liés aux mérites personnels. En définitive, les représentations collectives, arbitraires et subjectives ainsi que toutes les assignations identitaires traditionnellement liées au facteur sexe, se lisent aujourd'hui en rapport avec les exigences de la division professionnelle basée sur des critères objectifs définis par la loi et applicables à tous sans considération de leur genre. C'est pourquoi, à la division sexuelle du travail, on substitue une division professionnelle indifférenciée, basée sur la compétence, l'efficacité, les connaissances et les aptitudes.

Devant être symétriques, les rapports sociaux de genre évoluent aujourd'hui en fonction du développement de chaque métier qui impose des règles spécifiques, acceptées et opposables à tous. Cela se comprend par le fait que l'accès d'une personne à une profession ou à un corps de métier particulier dépend de plus en plus de la somme de ses connaissances et de son savoir-faire dans le domaine. À cet égard, des critères justes et égalitaires appellent les hommes et les femmes de manière indifférenciée, sans discrimination, à « assumer ensemble de rôles qui conviennent à tous et à toutes et qui n'ont pas à être attribués à l'un plutôt qu'à l'autre sexe "parce qu'il en a toujours été ainsi" »²³ à travers l'histoire. Pour illustrer mon propos, je considère l'évolution des rôles et l'accession des femmes à des

22 Les réflexions de Yvonne GUICHARD-CLAUDIC, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers se conjuguent au féminin et réciproquement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, vont dans ce sens.

23 Janine MOSSUZ-LAVAU, *Op. cit.*, p. 106.

fonctions traditionnellement masculines comme un processus qui consacre les plus méritants. Peu importe ce que représente l'appartenance sexuelle, on confie la responsabilité à la personne qui le mérite : la personne qu'il faut à la place qu'il faut.

La tendance actuelle est qu'il y a une évolution dans la perception du travail et des rôles sociaux liés au genre. Traditionnellement, il y a des fonctions liées au masculin : le sacerdoce (évêque, prêtre), pasteur, etc. Il y a aussi des fonctions socialement liées au féminin : femme de ménage, aide-soignante, infirmière, assistante-maternelle, sage-femme, etc. Aujourd'hui, il semble que ce déterminisme est dépassé, dans la mesure où seuls comptent l'efficacité, le mérite, le savoir, la connaissance et l'expérience acquise dans un métier, la compétence, la performance. De la sorte, les hommes et les femmes peuvent assumer des fonctions indifférenciées sans tenir compte de leur sexe.

Aujourd'hui, de plus en plus, les progrès de la science et de la technologie, le développement des sciences humaines et sociales, la montée du phénomène d'exclusion (chômage de masse, paupérisation et précarité des conditions de vie, insécurité, etc.) contribuent sans doute à une interférence des femmes, bien plus forte qu'avant dans les domaines professionnels qui étaient, jusque-là, réservés aux seuls hommes. Compte tenu des évolutions actuelles, on peut se demander ce que représenteraient les prés carrés masculins de jadis ou les métiers spécifiquement féminins. Qu'est-ce que les femmes ne peuvent pas faire ? Existe-t-il encore des barrières professionnelles étanches dans la mesure où elles investissent dans tous les secteurs de la société : administration, gestion, commerce, enseignement, droit, magistrature, médecine, politique, diplomatie, culture, armée, sports, arts martiaux, etc. Les femmes font le karaté, le judo, la boxe, le football. Elles sont professeures d'université, soldats, maçons, coiffeuses, peintres, journalistes, architectes, juristes, manutentionnaires, Ministres, entrepreneures, parlementaires, médecins, pompiers, peintres, thanatopracteurs, écrivaines, pasteurs, agricultrices, etc. Au regard de ceci, où placer la barre de séparation des métiers qui appelaient la différence hommes-femmes ?

Dans ce contexte de mutation des mentalités, les femmes ont franchi le grand obstacle dressé par leur genre ; elles sont aujourd'hui très présentes dans les nouveaux métiers comme : informatique, blog, internet, marketing, électronique, etc. Elles font parler d'elles, même dans les métiers exercés au masculin dans les Églises : elles rivalisent avec les pasteurs et évêques en milieu pentecôtiste. La présence féminine, presque inattendue en milieu ecclésiastique, implique forcément une redéfinition du cadre traditionnel des conditions d'accessibilité ou d'adaptation au travail et aux métiers qui ne sont plus déterminés par le marqueur de sexe. De la sorte, les évolutions actuelles dans la perception de l'image des femmes nous obligent à changer de perspective. Sans doute, la présence féminine dans l'arène publique

implique de revoir les lignes tracées jusqu'ici par le curseur des dogmes traditionnels définis souvent au bénéfice du genre masculin parce que « les femmes, grâce à la généralisation de la mixité scolaire, peuvent prétendre aux mêmes études et aux mêmes carrières que les hommes. Avec la mise en place d'un appareil législatif de plus en plus précis pour lutter contre toutes les discriminations sexuelles, dans la vie professionnelle comme dans la vie politique, aucun destin possible ne semble aujourd'hui refusé aux femmes »²⁴.

4. Égalité, parité... pour l'émergence d'une nouvelle figure d'acteurs sociaux et politiques

Parler de l'égalité de genre ne signifie pas niveler le positionnement des acteurs par le bas. L'acceptation ou la légitimité des femmes comme nouvelles actrices sur la scène publique congolaise ainsi que leur insertion dans différentes structures de direction et de décision à l'échelle nationale sont le résultat d'un long processus lié aux mutations de la société. En RD Congo, par exemple, l'histoire de la condition des femmes connaît des avancées très significatives mais aussi des piétinements et reculs inquiétants dans la mesure où leur représentativité dans le monde professionnel n'est pas proportionnelle à celle des hommes telle que l'aurait recommandée la Loi. La raison est que le monde du travail, tout en étant ouvert dans certains domaines, leur est inaccessible dans d'autres. Ce qui peut être vu ici comme un changement des mentalités est une véritable démarche de libération et d'émancipation pour les femmes. Les barrières culturelles sont nombreuses mais la voie d'émancipation s'est progressivement, sûrement et irréversiblement ouverte.

Paradoxalement, malgré le souci des pouvoirs publics de promouvoir les droits des femmes et leur reconnaissance dans la société, l'État congolais adoptait lui-même une attitude ambivalente à leur égard. En effet, pour servir la cause du Parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) du président Mobutu, les femmes furent souvent utilisées comme des objets de jouissance ou de spectacle à l'occasion des folklores ou des grands-messes politiques organisées pour la gloire des dirigeants. Pour agrémenter les réceptions d'hommes politiques, on se servait des jeunes filles et femmes pour la danse et l'animation. Les belles femmes étaient souvent réquisitionnées et mobilisées pour danser en l'honneur des dirigeants politiques. Comme son nom l'indique, un Secrétariat national à la Mobilisation, la Propagande et l'Animation politique (MOPAP) servait d'organe central de la propagande idéologique. Malgré les efforts pour réduire substantiellement les inégalités entre les hommes et les femmes, les conditions sociales de l'émergence effective de celles-ci dans la hiérarchie

24 Michèle FERRAND, *Féminin, masculin*, Paris, La Découverte, 2001, p. 6.

politique restent encore à renforcer. Un des domaines où ces inégalités résistent à toutes les pressions est celui de l'exercice du pouvoir au sein des hiérarchies ecclésiastiques.

En RD Congo, on parle sans répit de la parité de genre depuis quelques années. Mais dans les faits, qu'en est-il de la présence réelle des femmes au sein des institutions de l'État, en commençant par la haute sphère politique ? Pour se rendre compte de la sous-représentativité des femmes en politique, regardons ce qu'indiquent les chiffres d'une analyse faite par Sandrine Blanchard²⁵. Même si dans le Gouvernement Ilunga Ilunkamba (2019) issu des élections législatives et présidentielles de décembre 2018, des postes importants (Affaires étrangères, Plan, Travail, Économie, Vice-ministère des Mines, Présidence de l'Assemblée nationale) ont été confiés à des femmes, celles-ci sont, a contrario, sous-représentées à l'échelle nationale. On note seulement 8 % des femmes parmi les mandataires publics ; moins de 10 % sont dans les services de Sécurité (Armée, Police, Justice), tandis que 12 % des femmes sont Secrétaires généraux dans l'Administration publique. Dans l'actuelle Législature qui compte 500 députés, à peine quelque 50 femmes (soit 10 %) siègent dans une Assemblée nationale masculine (450 hommes, soit 90 %). Parallèlement, une poignée de 26 femmes (soit 24 %) siègent au Sénat contre 83 hommes (soit 76 %). Dans un pays aussi pauvre que la RD Congo, le Gouvernement budgétivore dirigé par Jean-Michel Sama Lukonde, issu du remaniement du 12 avril 2021, est composé d'une pléthore de 56 Ministres dont 42 hommes (soit 75 %) et 14 femmes représentant 25 % de l'effectif.

En termes de parité en politique, la RD Congo fait figure de mauvaise élève si on la compare à son voisin, le Rwanda. Même si ce dernier n'est pas un modèle démocratique à imiter, dans le pays des *Mille collines*, 51 sur 80 sièges du Parlement (soit 64 % des députés nationaux) sont occupés par des femmes. Dans ce pays déterminé à laver son image à la face du monde et à promouvoir la dignité des femmes, l'Exécutif enregistre une égalité parfaite hommes-femmes (soit 50% des Ministres sont femmes). À l'heure actuelle, le pays de Lumumba compte 26 provinces administratives dotées d'un Exécutif. Discriminées, les femmes y sont quasi invisibles, car le visage masculin qui affecte tous les postes de Gouverneurs (100 % des hommes) se passe de tout commentaire : jusqu'à récemment, la direction des provinces est une chasse jalousement gardée des hommes.

Si on y réfléchit bien, la cause féminine n'est plus, à l'heure actuelle, une affaire des seules féministes. Travailler à la recherche d'un nouvel ordre social, politique, salarial, permet à ce que l'égalité des sexes ne soit plus l'apanage des activistes des droits des femmes mais une entreprise

25 Cf. Sandrine BLANCHARD, « RDC : des femmes si mal représentées en politique » (posté le 1^{er} février 2021), in *Deutsche Welle*, disponible sur <https://www.dw.com/p/30gvt> [consulté le 3 mars 2022].

collective qui devrait s'inscrire dans la durée. D'une part, il ne s'agit plus de lire les réponses apportées à cette question dans le sens d'une opposition continuelle qui aboutirait à la guerre permanente des sexes. De l'autre, il n'est pas question de mettre dos à dos ceux qui combattent toutes les formes de discrimination liées au fait d'appartenance sexuelle et ceux qui ne luttent pas. Pour favoriser les efforts des uns et des autres dans un dialogue qui se veut long, enrichissant et constructif, on inscrirait ensemble la reconnaissance de l'altérité et l'égalité des sexes dans un processus dynamique, évolutif qui tienne à la fois compte de toutes les transformations sociales et des ruptures liées à la problématique des rapports sociaux de sexe.

Puisque l'équilibre des forces dans les rapports de genre est inégalement réparti, la question qui touche à la condition féminine n'est pas à considérer comme une affaire des seules classes, liée à des intérêts partisans, mais un sujet inscrit au registre des problèmes dont il faut trouver des réponses de manière durable tant à l'échelle individuelle, locale qu'au niveau collectif et national. On le sait bien, « partout, en Afrique noire traditionnelle, les femmes sont les dépositaires d'une double mission : elles sont donneuses de vie et pourvoyeuses de nourriture [...]. Fécondité et nourriture se rejoignent »²⁶.

Mais comme on peut le constater, de cette double mission de la femme découle son rôle social : objet prisé pour assurer la procréation et l'approvisionnement en nourriture. C'est en sortant de ce déterminisme que les femmes peuvent reconquérir, non seulement la place qui leur échappait jusqu'à présent, mais aussi leur destin dans la redéfinition ou réécriture d'une nouvelle identité construite, non sur des valeurs « innées » subjectives mais sur les compétences.

Conclusion

De ce qui précède, il apparaît que « l'existence de la loi comme balise de l'évolution d'une société a néanmoins des effets ambigus qu'il faut connaître : ceux de faire croire que les choses sont acquises et qu'il n'y a plus à lutter pour conquérir de nouveaux domaines. Illusion qui est une grave erreur également, car, d'une part, les lois sont révocables si l'on y prend garde et, d'autre part, les bastions mentaux qui sont les plus redoutables ne sont toujours pas éradiqués »²⁷. Pour comprendre ce qui constitue une zone de pesanteur en RD Congo, il faut voir comment les tâches étaient réparties au sein de l'organisation du travail dans les sociétés traditionnelles et comment certains déterminismes mentaux résistent toujours à tout effort

26 SÉLECTION DU READER'S DIGEST, *Afrique, continent méconnu*, Paris, Sélection du Reader's Digest, 1979, p. 104.

27 Françoise HÉRITIER (dir.), *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier/Universcience, 2010, p. 177.

de changement des comportements. Sans être une affaire du passé, les facteurs qui favorisent la division sexuelle du travail sont très présents au cœur de la société. De là sont nées des pratiques qui ne favorisent pas souvent l'égalité et la parité hommes-femmes aujourd'hui.

Depuis 1975, le 8 mars de chaque année est célébré partout dans le monde comme la Journée internationale des droits des femmes. Mais le changement de paradigme dans la compréhension du nouvel équilibre de rapports de genre est-il possible ? Certes, si aujourd'hui la prise de conscience, individuelle et collective en est plus répandue qu'hier, l'égalité recherchée est un long chemin, sinueux et escarpé qui reste à tracer. Il faut, à l'échelle nationale, conjuguer « des luttes au quotidien, des actes de combat politique et une vigilance éducative qui est peut-être la condition la plus difficile à tenir »²⁸. Face au monopole masculin du pouvoir, la marche vers l'égalité est un apprentissage lent, qui se construit dans le domaine éducatif, politique, professionnel, associatif, familial et personnel. C'est une étape importante dans la marche collective vers une société désireuse de contourner les obstacles qui sont encore tenaces et qui se manifestent dans beaucoup de comportements des personnes au sein des institutions. Intimement liée à l'autonomisation des femmes, la question relative à la parité et aux quotas ne peut pas être évoquée sans penser, en amont, l'égalité entre hommes et femmes. Pour ce faire, il faut promouvoir l'éducation à partir de l'enfance. Or, l'égalité entre les sexes recherchée à cor et à cri se heurte encore à de la résistance masculine due au poids des traditions ancestrales et des croyances religieuses. Sans doute, la route est jonchée d'embûches. Et même si les intérêts de classes sont souvent en confrontation, on ne doit pas opposer les femmes et les hommes. Par-delà tout antagonisme, l'égalité de genre et la parité hommes-femmes sont une question de société, un enjeu politique et un défi de taille pour la RD Congo du 21^e siècle.

Il est fondamental de savoir que l'égalité de traitement entre les sexes est un combat commun à mener tous les jours et un travail de longue haleine qui doit se vivre surtout à tous les niveaux. Les droits des femmes sont ni un fait acquis, ni un cadeau offert gratuitement par la nature : ils doivent s'arracher surtout par les concernées appelées à se battre durement pour cela. Il y a un prix à payer car, plus que jamais, il s'agit d'une conquête de l'espace du pouvoir et de l'autorité en recomposition dans une société congolaise en pleine mutation. L'application des mesures en faveur de la parité dans la représentativité de genre voulue par la loi des quotas et de l'égalité entre les sexes ne concerne pas seulement les femmes.

28 Françoise HÉRITER (dir.), *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier/Universcience, 2010, p. 176.

Elle est une affaire de toute la communauté nationale qui doit y travailler sans relâche afin d'éviter la marginalisation des femmes. Si l'on regarde bien, la dépendance, l'invisibilité, la dépersonnalisation, la soumission et la subordination des femmes à la gent masculine sont des angles morts qu'on ne voit pas souvent, car elles excluent du chapitre ou des instances de prise de décisions, où les hommes risqueraient d'écrire, seuls, l'histoire et la mémoire du monde.

Dans la lutte de tous contre un ennemi complexe difficilement cernable et identifiable, souvent masqué, dénommé "injustices" faites aux femmes, seule l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de l'exercice du sens critique dans l'école de la République peuvent être un rempart nécessaire permettant de mettre en perspective les vraies valeurs qui régissent la société démocratique. Certes, faire des femmes des citoyennes égales aux hommes, dans un espace démocratique ouvert à tous et égalitaire demande du temps. Les enjeux sont colossaux, les défis immenses, pour la construction d'une RD Congo du 21^e siècle, bâtie dans un État de droit où hommes et femmes sont acteurs de leur destin, car sans autonomie, égalité et liberté, les femmes s'aliènent, se tuent et n'existent pas. ■

ERRATA numéro 570 (décembre 2022)

La Rédaction de la revue *Congo-Afrique* voudrait signaler deux erreurs de dates qui se sont glissées dans la version finale de l'article de l'historien congolais Isidore Ndaywel, « LE CONGO À LA TRAVERSÉE DU MILLÉNAIRE. Une brève lecture de l'histoire du Présent », publié dans le numéro 570 (pp. 1226-1244).

1° « Mobutu est mort au Maroc, le 15 septembre 1998. » Il s'agit plutôt du 7 septembre 1997.

2° « Il [Laurent-Désiré Kabila] finit par être assassiné, le 17 janvier 2000. » Il s'agit plutôt du 16 janvier 2001.

Toute l'équipe de *Congo-Afrique* vous présente ses sincères excuses pour ces deux dates mal reprises dans la version finale de l'article publiée dans le numéro 570 (décembre 2022).

La Rédaction